

<b>Zeitschrift:</b>	L'Afrique explorée et civilisée
<b>Band:</b>	13 (1892)
<b>Heft:</b>	8
<b>Artikel:</b>	L'Ou-Ganda et le droit international : deuxième article
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-134422">https://doi.org/10.5169/seals-134422</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tarder à s'acquitter de l'obligation qu'il avait assumée. Le bureau dont la création est imposée par l'article 82 de l'Acte général, vient d'être constitué au ministère des affaires étrangères.

Nous saissons cette occasion pour signaler la publication des *Conférences anti-esclavagistes libres*, recueil complet des discours prononcés à la Conférence anti-esclavagiste du palais des Académies (avril 1891) par les hommes généreux de tous pays qui se sont fait une spécialité de l'étude des questions africaines et de la cause des noirs asservis.

---

## L'OU-GANDA ET LE DROIT INTERNATIONAL

### DEUXIÈME ARTICLE

Au début de son règne, en 1885, Mouanga avait eu, à l'égard des missionnaires, une attitude tout à fait cordiale ; il désirait avoir dans ses États un plus grand nombre de prédicateurs blancs, et il se proposait d'envoyer, avec Mackay, un messager pour en chercher en Angleterre. Toutefois, le bruit se répandit bientôt que des blancs arrivaient en forces dans l'Ou-Soga, au N.-E. du lac ; le roi devint soupçonneux ; une persécution commença, mais alors Mackay ne pensait pas qu'il s'agit d'une persécution religieuse pure et simple. « C'a été », écrivait-il, « une explosion de fureur contre les Anglais et tous ceux qui leur sont attachés. » L'orage se dissipa ; le roi redévint très gracieux, et prêta une attention soutenue aux instructions que lui donnait Mackay dans des entretiens particuliers, jusqu'au jour où il apprit la venue de l'évêque Hannington, coïncidant avec l'arrivée des canonnières allemandes en vue de Zanzibar. « Cette nouvelle causa dans l'Ou-Ganda une vive émotion », écrivait Mackay, le 29 septembre 1885. « Je m'efforçai de faire comprendre à Mouanga que les Allemands et les Anglais sont deux peuples différents. Les indigènes sont très attachés à leur pays ; le lac leur fait l'effet d'une barrière naturelle contre les invasions du sud. Lorsque les Égyptiens étaient à Mruli, Mtésa tremblait constamment. Le point vulnérable du pays est l'Ou-Soga au N.-E. du lac ; les Ba-Ganda savent que de là jusqu'à la côte orientale, s'étend un vaste territoire par lequel une armée trouverait une route ouverte jusque chez eux. Le bruit de la venue de Thomson (l'année précédente) dans l'Ou-Soga avait déjà provoqué des troubles dans l'Ou-Ganda. Que serait-ce quand on apprendrait l'arrivée de l'évêque Hannington, avec une suite nombreuse, au moment où les blancs étaient en conflit avec Saïd-Bargasch ! Les Arabes ont fait croire aux indigènes que les missionnaires ne sont que les pionniers de l'annexion. »

Mackay s'efforça de dissiper tout soupçon d'avoir aucun rapport avec les Allemands. Les chefs étaient unanimes à croire que les missionnaires et leur évêque n'étaient que les précurseurs de la guerre, et n'attendaient que l'arrivée de leur chef *pour commencer à dévorer le pays*. Aussi l'opinion générale fut-elle qu'il ne devrait pas lui être permis de venir, surtout parce qu'il venait par une porte dérobée et non par la grande porte, la route du sud. Mackay dut de nouveau chercher à leur persuader que les Anglais diffèrent des Allemands, et qu'ils n'ont rien à faire avec ceux-ci. Nos lecteurs se rappellent les soupçons croissants des autorités de l'Ou-Ganda à l'égard des missionnaires. « Ces soupçons », écrivait, à son tour, Ashé, le 25 octobre 1885, « que nous sommes les envoyés de l'Angleterre, ne se sont jamais dissipés depuis l'époque où les ambassadeurs de l'Ou-Ganda ont été envoyés en Angleterre, sous la conduite des missionnaires Wilson et Felkin. En les recevant, en conseillant à S. M. de leur accorder une audience, le gouvernement a assumé une grave responsabilité envers la mission de l'Ou-Ganda. »

Mouanga voulant faire mourir Hannington, le P. Lourdel chercha à lui persuader que ce serait une folie de faire mourir un hôte, un Anglais. La position des missionnaires romains n'était guère meilleure que celle des missionnaires anglais, si ce n'est que le roi ne refusait pas de les recevoir ; mais, dit Ashé, « si la position était changée et que ce fût un évêque français qui fût à Ma-Louba, le roi serait tout aussi décidé à refuser de les voir. » L'évêque mis à mort, Mouanga donna l'ordre de brûler vifs tous les indigènes chrétiens qui pourraient être saisis et l'ordre cruel fut exécuté. « Mais », écrit encore Mackay, « je crois que la persécution doit être cherchée dans l'idée du roi que les Européens veulent *manger le pays*. Lorsque l'escadre allemande se présenta devant Zanzibar, le projet fut formé de tuer les missionnaires auxquels on attribuait l'arrivée des vaisseaux allemands pour *manger le pays* de Saïd-Bargasch ; de même, lorsque sir John Kirk envoya aux missionnaires des lettres pour le roi Mouanga, afin d'obtenir de lui qu'il laissât Émin-pacha traverser son territoire avec ses soldats égyptiens, le roi ne douta pas que ce ne fût pour *manger* ses États. Ces préventions, exploitées par les Arabes, créent des difficultés et des dangers, chaque jour plus grands, aux explorateurs et aux missionnaires de toutes les nationalités. »

La constitution de l'Imperial British East African Company ne devait pas diminuer les soupçons du roi, ni rendre moins précaire la position des Européens dans ses États. Les journaux anglais l'annonçaient sous le titre un *Nouvel État anglo-africain*. Les lettres-patentes royales,

octroyées à la British East African Company, le 3 septembre 1888, ne fixaient pas d'une manière précise les limites de son territoire; approximativement, on les étendait au N.-O. jusqu'au lac Albert. La charte autorisait la Compagnie à prendre en main l'administration du pays acquis par traités et lui conférait les fonctions de gouvernement les plus étendues. Elle pouvait construire des forts, lever et entretenir une force armée et un corps de police, faire des lois civiles et criminelles, prélever des impôts et des taxes; d'une manière générale, exercer toutes les fonctions du gouvernement. L'art. 2 autorisait la Compagnie à faire de nouvelles acquisitions territoriales et à passer des traités, mais à condition qu'aucun des pouvoirs conférés à la Compagnie ne serait exercé en vertu ou au sujet de tout don, concession, convention ou traité quelconque, à moins qu'une copie de ce don, concession, convention ou traité, sous la forme et avec les plans ou détails approuvés par le secrétaire d'État et certifiés ainsi qu'il l'aurait exigé, ne lui eût été soumise et qu'il n'eût signifié son approbation soit absolument, soit sous certaines conditions ou réserves. Les différends qui pourraient surgir entre les chefs des tribus comprises dans la sphère d'influence britannique et la Compagnie devaient être soumis à la décision du secrétaire d'État, s'il consentait à se charger de les régler. — La Compagnie et ses agents ne devaient s'immiscer en aucune façon dans les affaires religieuses des habitants du territoire de la sphère d'influence britannique, sauf dans le cas où les intérêts de l'humanité l'exigeraient, et toutes les formes de cultes pourraient y être pratiquées sans aucune entrave. — Dans l'administration de la justice par la Compagnie, il était stipulé qu'elle devait toujours avoir soin de respecter les coutumes et lois des tribus ou peuples auxquels appartiendraient les parties respectives, surtout en ce qui concerne les droits de propriété et les droits personnels, et quand il s'agirait de location de possession, ou transport de la terre et des marchandises. — Lorsque le secrétaire d'état ne serait pas d'accord avec la Compagnie sur l'administration de la justice ou d'autres questions, il en informerait la Compagnie qui devrait se conformer aux directions qu'il lui donnerait. La Charte n'autorisait en aucune façon la Compagnie à accorder aucun monopole de commerce.

Les administrateurs de la Compagnie espéraient que lorsque Stanley quitterait Émin-pacha, il reviendrait à la côte par les territoires qu'elle s'attribuait. La marche de Stanley devait servir à indiquer au nouvel État les problèmes à résoudre pour le développement de la civilisation dans cette partie de l'Afrique. Comme nos lecteurs le savent, il ne

revint pas par ces territoires; mais la nouvelle de sa venue dans la direction du lac Albert jeta le trouble dans l'esprit des chefs de l'Ou-Ganda. Lors de l'arrivée du missionnaire Gordon, successeur de Mackay, les Arabes informèrent Mouanga de la résolution que venaient de prendre de concert toutes les puissances de l'Europe, de *manger* tout le pays des noirs. Les Allemands s'adjugeaient la région comprise entre la côte et l'Ou-Nyanyembé inclusivement; les Anglais, l'Ou-Ganda, et les pays voisins. Quoique Gordon apportât au roi un cadeau de la part de l'évêque Parker et une lettre lui annonçant qu'il ne venait pas pour venger la mort de Hannington, mais pour instruire son peuple, Mouanga irrité lui déclara qu'il le retenait prisonnier. « Si les Anglais m'attaquent », lui dit-il, « c'est vous que je tuerai le premier. » Puis, prenant une poignée de cendres et les jetant dans une lettre adressée à Parker, pour lui demander des fusils et de la poudre comme preuve de bonnes dispositions à son égard: « Voilà ma déclaration de guerre », dit-il, « faites porter cette réponse à ceux qui vous ont envoyés. » (D'après l'usage du pays, envoyer des cendres à un ennemi, c'est lui dire qu'on accepte les hostilités.) Les intentions que le roi prêtait aux blancs faisaient croire à une guerre imminente; aussi recommanda-t-il à ses gens d'acheter beaucoup de fusils et de poudre; et tous ses grands de s'écrier qu'ils défendraient jusqu'à la mort le patrimoine des rois de l'Ou-Ganda. Dans ces circonstances l'Imperial British East African Company ne pouvait songer à s'établir dans l'Ou-Ganda. Aussi, au mois de septembre 1888, Sir Francis de Winton exprimait-il encore à l'Association britannique réunie à Bath l'espoir que la Compagnie pourrait, *en laissant de côté le territoire de l'Ou-Ganda*, ouvrir une route sûre de la côte orientale jusqu'au lac Albert.

Au mois d'octobre, les Arabes s'enhardissant attaquent les missions romaines et anglaises qu'ils brûlent, et tuent quantité de néophytes; mais les missionnaires réussissent à s'échapper; les Pères d'Alger ne se déparent pas d'une grande générosité envers leurs frères anglais. Dans l'infortune commune les cœurs se rapprochent. Vainqueurs, les Arabes écrivent à Mackay, établi au sud du lac, à Ousambiro, une lettre insultante dans laquelle ils célébrent leur triomphe et prédisent l'extermination des missionnaires comme revanche de la politique anti-esclavagiste anglaise; enfin, ils déclarent que l'Ou-Ganda est devenu un royaume musulman. Nous avons rapporté en détail cette révolution (X<sup>e</sup> année, 1889, p. 84-91), la chute de Mouanga, son remplacement par son frère Kiwewa, remplacé à son tour par Kaléma, et la parole adressée aux mis-

sionnaires quittant Roubaga : « Qu'aucun blanc ne vienne dans l'Ou-Ganda avant deux ans, avant que nous l'ayons converti tout entier au mahométisme. » Cela n'empêcha pas l'Imperial British East African Company de se transformer en société anonyme, pour faire appel à la petite épargne par l'émission d'une souscription de cinquante millions de francs en actions de 500 francs chacune, dont 12,000 étaient allouées en toute propriété aux fondateurs. Le prospectus de la souscription portait que le territoire concédé à la Compagnie s'étendait jusqu'à la province de Wadelaï, gouvernée par Émin-pacha, et que des traités étaient en voie d'être conclus en vertu desquels une grande partie de ce territoire lui serait concédée avec droits souverains. » Les banques d'émission recommandaient l'entreprise comme une affaire d'intérêt national.

Ceci se passait en septembre 1889. L'Imperial British East African Company s'attribuait donc les immenses territoires de l'Ou-Ganda et de l'Égypte équatoriale, avant qu'aucune expédition chargée de traiter avec Mouanga fût arrivée chez ce souverain, et qu'aucun rapport eût été établi avec les Mahdistes auxquels avait été livrée la province d'Émin-pacha. Mais déjà deux expéditions étaient en marche vers la partie N.-E. du Victoria Nyanza, l'une dirigée par M. Pigott qui, dans son exploration du bassin supérieur de la Tana, limite d'alors de la sphère d'influence anglaise, rapportait à la Compagnie que le pays au-delà de cette rivière n'appartenait à personne ou à tout le monde, parce qu'il n'était pas occupé par des Européens; il était habité et cultivé par des indigènes; bientôt la Compagnie l'attribua à la sphère d'intérêt britannique; l'autre, conduite par MM. Jackson et Gedge, qui arrivaient au Kavirondo, pendant que le Dr Karl Peters et le lieutenant von Tiedemann, envoyés au secours d'Émin-pacha, après avoir remonté la Tana, atteignaient Kwa-Soundou aux frontières N.-E. de l'Ou-Ganda.

Apprenant la venue de l'expédition anglaise avec 500 hommes et autant de fusils Remington, Mouanga et les missionnaires anglais écrivirent à Jackson pour lui demander son secours dans la guerre engagée contre Kaléma et les musulmans auxquels s'était joint Kabréga, roi de l'Ou-Nyoro; mais Jackson répondit par un refus. L'envoyé de Mouanga, Kamanyiro, s'adressa alors au Dr Peters qui, invité également par une lettre du missionnaire Gordon, consentit à le suivre à Mengo, résidence du souverain de l'Ou-Ganda, ramené dans ses États, par ses sujets catholiques et protestants, après la révolution susmentionnée.

A la première entrevue que Peters eut avec Mouanga, assistaient le P. Lourdel et les missionnaires anglais Gordon et Walker qui l'accompa-

gnèrent à sa tente où il leur offrit du thé et du café. Dans un entretien qu'il eut ensuite avec le P. Lourdel, il demanda à celui-ci si le roi souhaitait un protectorat européen? — Pas le moins du monde répondit le missionnaire. — Eh bien, dit le Dr Peters, qu'il recoure aux puissances européennes et demande qu'on neutralise son pays, comme on l'a fait pour l'État du Congo. Si nous pouvions arriver à neutraliser le haut Nil, ce serait un grand service rendu à toutes les puissances. Seulement, il faudrait que Mouanga se décidât à adopter dans son pays tous les principes du droit international reconnus en Europe. — Croyez-vous, dit le P. Lourdel, qu'une ouverture de Mouanga dans ce sens trouverait de l'écho en Europe? — Je ne saurais le dire, répondit Peters; cependant, si Mouanga veut consulter l'Europe à cet égard, je consens volontiers à me faire son interprète là-bas. Mais il faudrait que, par anticipation, Mouanga reconnût la validité, sur son territoire, des stipulations de l'Acte du Congo, et qu'il garantît avant tout aux puissances que le commerce et l'exportation des esclaves seraient interdits dans ses États. — Cette clause ne sera certes pas repoussée par lui, répliqua le P. Lourdel, car il déteste les Arabes et ne peut voir de bon œil les razzias opérées parmi ses sujets. Avant de le rappeler de l'Ou-Soukouma dans l'Ou-Ganda, nous avons eu déjà avec lui des pourparlers à ce sujet. Mais pour l'exécution de ces plans, nous aurons à compter avec les intrigues anglaises.

Je ne comprends pas, dit Peters, l'intérêt que l'Angleterre peut avoir à déclarer son protectorat sur l'Ou-Ganda. — L'Angleterre, répondit le père Lourdel, vise au monopole du commerce. — Cette prétention, reprit Peters, est formellement inadmissible. L'Ou-Ganda se trouve compris dans la zone pour laquelle l'Acte du Congo a stipulé la liberté du commerce. Un protectorat sans le monopole du trafic ne peut que coûter de l'argent aux Anglais. Si Mouanga souhaitait le protectorat allemand, et qu'on me demandât mon avis sur ce point en Allemagne, je ne sais pas si je ne déconseillerais pas de l'accepter. L'Angleterre est dans un cas tout semblable.

Dans une seconde entrevue avec le roi, Mouanga offrit au Dr Peters, si celui-ci voulait bien porter son message en Europe, de conclure avec lui un traité dans lequel il renoncerait, en faveur des Allemands et des autres Européens, au droit en vertu duquel les gens ne peuvent voyager, trafiquer et bâtrir dans l'Ou-Ganda qu'avec sa permission..... « J'entends, » ajouta-t-il, « n'être le serviteur d'aucun Européen; tous les Européens auront des droits égaux dans mon pays, mais je ferai exclusivement amitié avec le grand sultan des Allemands. »

Le traité fut signé le 1<sup>er</sup> mars par Mouanga. Mais le katikiro, protestant, se refusa à signer sans avoir au préalable conféré avec les missionnaires Gordon et Walker. Le soir de ce même jour, ces messieurs, dînant chez le Dr Peters, dénièrent au roi le droit de conclure des traités avec des tiers attendu que Mouanga, disaient-ils, « s'était déjà mis sous le protectorat britannique ». A l'ouïe de ces paroles, le docteur écrivit au roi en lui posant nettement la question : Les Anglais affirment que le roi dépend de l'Imperial British East African Company et qu'il n'a point le droit de conclure des traités avec d'autres ; avant donc de m'engager plus outre, j'ai besoin de savoir ce qu'il en est, car je n'entends pas emporter en Europe un traité sans valeur. Je demande que non seulement Mouanga, mais tous les grands du pays déclarent s'ils sont esclaves (*ouatouma*) des Anglais ou si le roi possède encore le même droit qu'avait Mtésa ?

Le 2 mars, tous les grands et les gouverneurs catholiques, en majorité dans le pays, signèrent le traité dans la maison du P. Lourdel et ensuite dans le camp du docteur. Le matin du 3 mars, Mouanga tint un Conseil d'État auquel furent invités tous les grands, même les princesses qui avaient échappé aux meurtres ordonnés par Kaléma. MM. Gordon et Walker étaient présents. Après l'expédition des affaires courantes, le Dr Peters s'étant levé prit la parole pour demander aux Ba-Ganda si les Anglais avaient dit la vérité : s'ils étaient devenus esclaves des Anglais ?

Ces paroles provoquèrent chez tous les Ba-Ganda un tel mouvement d'indignation contre les Anglais, qu'un moment l'on put craindre des scènes de violence. Mouanga se leva de son trône, et, s'adressant particulièrement à MM. Gordon et Walker leur demanda s'il était vrai qu'ils fussent allés trouver le docteur pour faire opposition au traité au nom de l'Angleterre. M. Gordon répliqua que « le roi avait accepté le drapeau de l'Imperial British East African Company, et que cela signifiait qu'il avait accepté le protectorat britannique. — Voilà, ajouta-t-il, ce que Walker et moi, nous avons compris. »

Mouanga reprit : « Vous savez tous que lorsque nous nous trouvions sur l'île du lac Victoria, nous avons envoyé des messagers aussi bien à Stanley qu'à M. Jackson. Venez à notre aide, leur avons-nous dit, nous accepterons alors le drapeau de l'Angleterre et nous concéderons aux Anglais le monopole du commerce dans l'Ou-Ganda, l'Anglais seul aura le droit d'y trafiquer. Replacez-moi sur le trône de Mtésa et il en sera comme je l'ai écrit. Or, qu'est-il arrivé ? Stanley qui venait de l'Ou-Nyoro avec Andellemin, a refusé de déférer aux prières des chrétiens ses frères, et a contourné l'Ou-Ganda par un long circuit. M. Jackson, qui était

depuis longtemps au Kavirondo avec toute une troupe de soldats, non seulement ne nous a pas porté secours, mais ne nous a pas même envoyé quelques cartouches ni une poignée de poudre. Et parce que M. Jackson m'a expédié son drapeau dans un paquet, les Anglais prétendent que je dois être sous leur protectorat! Seul le docteur et les Allemands sont venus à notre aide. Si donc je consentais à ce que mon pays relevât de quelqu'un ce serait du grand empereur des Allemands. Mais je veux rester ce qu'était Mtésa, je ne veux appartenir à personne. Vous tous, vous serez les bienvenus dans l'Ou-Ganda. Si les Allemands veulent y venir qu'ils y viennent; si les Français veulent y venir qu'ils y viennent également; si les Anglais veulent y venir, et entendent y avoir les mêmes droits que les Allemands, vous pouvez l'écrire à M. Jackson, ils seront, eux aussi, bien accueillis. Mais s'ils veulent *manger* mon pays, je leur ferai la guerre, car nous autres Ba-Ganda, nous tenons à rester libres, et je veux rester ce qu'était Mtésa. » L'assemblée applaudit. Après quoi Mouanga reprit encore : Que tout le monde sache bien que je suis le fils de Mtésa; ce que Mtésa était dans l'Ou-Ganda, j'entends le rester, et si quelqu'un prétend s'y opposer, je lui ferai la guerre. Le roi se retira, mais la multitude des assistants mit le katikiro en demeure ou de signer le traité ou de donner sa démission. MM. Gordon et Walker allèrent trouver à son campement le docteur auquel ils firent part de l'état de surexcitation des esprits : Montrez-nous le traité lui dirent-ils. Ils le lurent, et M. Walker dit à M. Gordon. Je crois vraiment que nous devons engager nos gens à y sousscrire. Ainsi fut fait, et le soir même, tous les grands du parti anglais et le katikiro lui-même signèrent le traité.

Les jours suivants, le docteur avec l'aide du P. Lourdel, obtint de Mouanga la déclaration suivante d'adhésion au mouvement anti-esclavagiste : Moi, Mouanga, roi de l'Ou-Ganda, j'affirme que j'interdis la traite des esclaves dans l'Ou-Ganda et les pays qui en dépendent, et que je ferai tout mon possible pour empêcher l'exportation d'esclaves de tous les pays qui me sont soumis. Enfin, le docteur amena le roi à solliciter, par une requête formelle adressée aux signataires de l'Acte du Congo, la neutralisation de l'Ou-Ganda et de la région du Haut-Nil, et Mouanga lui donna ses pleins pouvoirs pour négocier dans ce sens, au cas où, de retour en Europe, il acquerrait la conviction que le projet avait chance de réussir.

Avant de quitter l'Ou-Ganda, le Dr Peters reçut, en présence de MM. Gordon et Walker, communication d'une lettre adressée par M. Jackson à Mouanga, informant celui-ci qu'il avait mandat de son

gouvernement d'arrêter les chefs de l'expédition allemande au secours d'Émin-pacha; à cet effet, Jackson invitait le roi à faire au besoin usage de la force. Animé de sentiments plus généreux, Mouanga déchira la lettre du chef de l'expédition anglaise et voulut retenir auprès de lui le Dr Peters et son compagnon, mais ceux-ci, tenant à revenir à la côte, quittèrent l'Ou-Ganda, non sans avoir écrit à M. Jackson pour lui faire sentir l'odieux du procédé dont l'agent de l'Imperial British East African Company avait voulu imposer la responsabilité au souverain de l'Ou-Ganda. Le 23 mars, le Dr Peters prit congé de Mouanga qui le chargea de porter en Europe ces paroles: « Si les Anglais s'unissent à leurs amis les Arabes pour m'attaquer, je proteste par ton entremise contre tout acte de violence de leur part; si les Anglais veulent établir leur protectorat sur l'Ou-Ganda, je me battrai contre eux; si je suis vaincu, j'émigrerai avec tous mes gens et j'irai dans un autre pays. Voilà ce que je te charge officiellement de dire en Europe. » Un retour de Kaléma contre Mouanga obligea bientôt celui-ci à se réfugier dans l'île Sessé; mais la victoire du parti musulman ne fut pas de longue durée; alors un télégramme de Zanzibar informa l'Imperial British East African Company que son agent, M. Jackson, arrivé dans l'Ou-Ganda, avait conclu des traités avec Mouanga et ses chefs pour placer le roi, son pays et toutes les dépendances de l'Ou-Ganda sous l'influence exclusive de la Compagnie susmentionnée.

Pendant ce temps, M. Mackenzie, agent de la Compagnie britannique à Mombas, avait conclu avec le major Wissmann une convention pour empêcher la vente des armes et des munitions dans les sphères respectives d'influence anglaise et allemande: tout possesseur d'un fusil se chargeant par la bouche devait le faire contrôler à la station du district; au bout de trois mois, tout fusil non contrôlé devait être confisqué. Les fusils se chargeant par la culasse étaient interdits, sous peine de confiscation, d'amende ou d'emprisonnement. Le consulat général anglais à Zanzibar déclarait au major Wissmann qu'il punirait sévèrement tout sujet anglais qui vendrait des fusils se chargeant par la culasse et des munitions s'y rapportant. Il ne semble pas que ces dispositions aient été appliquées aux expéditions que la Compagnie britannique continuait à envoyer dans la direction de l'Ou-Ganda, en particulier à celle du capitaine Lugard bientôt suivie de celle du capitaine Williams, organisées militairement.

Il ne s'agissait plus, comme nous allons le voir, d'expéditions du genre de celle de M. Pigott, dite, elle aussi, de secours à Émin-pacha. Stanley

était rentré en Angleterre, après avoir, disait-il, conclu avec les chefs indigènes des traités aux termes desquels les possessions britanniques devaient s'étendre jusqu'à la frontière de l'État indépendant du Congo. Sir James Fergusson déclara que ces traités avaient été conclus sans autorisation du gouvernement. Quant à celui que M. Jackson disait avoir conclu avec Mouanga pour placer l'Ou-Ganda sous le protectorat de l'Angleterre, nous ne l'avons vu reproduit dans aucun document officiel; néanmoins, les financiers anglais cherchaient à transformer en droits politiques, les intérêts pécuniaires qu'ils pouvaient avoir dans la région du Victoria-Nyanza; les missionnaires anglais appuyaient de leurs publications et de leurs cartes les prétentions des capitalistes; la presse britannique, de sa voix puissante, engageait le gouvernement anglais à ne pas permettre que l'Allemagne étendît sa sphère d'influence jusqu'à la frontière orientale de l'État indépendant du Congo! « Stanley, » écrivait-on à la *Correspondance politique*, « a déjà acquis pour l'Angleterre le territoire entre les lacs Albert-Édouard et Victoria; au nord, M. Jackson a, de la même façon acquis les territoires d'Ou-Nyoro et d'Ou-Ganda. » La Compagnie avait-elle, conformément à la Charte qu'elle s'était fait octroyer, soumis au secrétaire d'État ces traités conclus avec Kabréga et Mouanga? Le secrétaire d'État leur avait-il donné son approbation? Et, s'ils avaient été approuvés, pourquoi n'ont-ils pas été publiés, ou tout au moins mentionnés parmi les soixante-quinze traités indiqués dans le *Blue Book* relatif aux affaires de l'Ou-Ganda. Nous les y avons vainement cherchés.

Les rapports subséquents des capitaines Lugard et Williams avec le souverain de l'Ou-Ganda, dès la fin de décembre 1890, dont nous parlerons dans un prochain numéro, nous donnent lieu de croire que les soi-disants traités Jackson n'étaient qu'un moyen imaginé par les administrateurs de l'Imperial British East African Company pour obtenir des capitalistes les souscriptions à leur emprunt dont l'émission ne marchait pas à leur gré. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous défendre de croire que si la neutralisation de l'Ou-Ganda et de la région du Haut-Nil demandés par Mouanga avait pu être réalisée, le conflit entre les Ba-Ganda et les troupes aux ordres des officiers anglais ne se serait pas produit.